

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY</p>
--

Séance du 7 octobre 2010
Date de convocation: 1^{er} octobre 2010

L'an deux mille dix, le 7 octobre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : Rémi JAVOY, Martine BAUDOIN, Charlette ROUSSEL, Danielle COROLEUR, Jean-Claude KERVILLA, Micheline LINGER, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Nicole BOURGOIN, Fabienne SIONNEAU, Christophe DESCHAMPS, Nathalie RIETH, Olivier BOIS, Marie-Edith MERCIER.

Olivier BOIS a été nommé secrétaire

Ordre du jour

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 2 septembre 2010

Délibérations :

- Rapport d'activités de la CCVA (disponible en Mairie)
- Signature contrat enfance pour la période 2010-2013
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- Décisions modificatives
- Règlement de location des barnums

Point sur les commissions

Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 septembre dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibérations

- **Rapport d'activités de la CCVA :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA) pour l'année 2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les rapports d'activités de la CCVA.

- **Signature du contrat enfance pour la période 2010-2013:**

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La garderie périscolaire entre dans le cadre de ce contrat, ce qui permet d'obtenir des financements de la CAF du Loiret.

Le contrat conclut pour la période 2006/2009 arrivant à son terme le 31/12/2009, il est nécessaire de le renouveler pour une nouvelle période.

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat « Enfance et jeunesse » pour la période 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet :**

Le Conseil Municipal,

Décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation 2ème classe (32/35ème) et de créer en contrepartie un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet,

Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Effectifs Temps Complet	Effectifs Temps Non Complet
Filière Administrative			
Rédacteur	B	1	
Filière Technique			
Adjoint technique 1ère classe	C	1	
Adjoint technique 2ème classe	C	1	1(30/35ème)
Filière Animation			
Adjoint Animation 2ème classe	C	1	1 (31/35ème) 1 (29/35ème)

- **Décisions Modificatives n°5 :**

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

Immobilisations corporelles en cours (2313) :

Opération Travaux bâtiments (3) : -25 000€

Opération Logements communaux Route Cléry (18) : -45 000€

Opération Aménagement des abords de la mairie (25) : -5000€

Opération afférentes à l'emprunt (1641) : +75000€

- **Décisions Modificatives n°6 :**

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

Immobilisations corporelles en cours (2313) :

Opération Voirie (4) : - 4700€

Matériel roulant (21571) : +4700€.

- **Décisions Modificatives n°7 :**

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

CCAS (657362): +800€

Dépenses Imprévues (022) : -800€

- **Décisions Modificatives n°8 :**

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (6574): +4000€

Dépenses Imprévues (022) : -4000€

- **Règlement de location des barnums**

Les membres du conseil municipal décident d'adopter un règlement de location pour les deux barnums.

Les personnes désirant louer les barnums devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi que le règlement signé.

Un règlement sera rédigé pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle et des barnums aux associations.

- **Exercice du droit de préemption urbain d'un bien situé « 246, rue de la Grange » :**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.211-1 et suivants et L.213-1 et suivants ainsi que l'article L.300-1,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Mézières Lez Cléry approuvé par le 06/03/2001 modifié le 1er/10/2003,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2005 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur les zones UA et NA du POS,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 246, rue de la Grange à Mézières Lez Cléry, cadastré B 927 et 928, d'une superficie de 709 m², propriété de M Montech et Mme Martin, pour un montant de 224000€ reçue en Mairie le 6 octobre 2010,

Après en avoir délibéré :

-Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

Point sur les commissions

- **Communication :**

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint en charge de la communication, informe les membres du conseil municipal que le feuillet info consacré au site internet est en cours de préparation. La commission relecture se réunira lundi 11 octobre à 18h30.

Le site internet de la commune est en ligne depuis le 6 novembre, son adresse est la suivante : www.mezieres-lez-clery.fr. Monsieur Kervella remercie les membres de la commission pour le travail réalisé. Le site devra maintenant être régulièrement mis à jour afin de le faire vivre.

- **Voirie :**

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que les travaux concernant les bandes gravillonnées de la rue de nuisance seront terminés à la fin de la semaine.

Une plaque a été déposée sur la sépulture de M Jean-Jacques GOARD.

- **Personnel communal :**

Madame Fabienne SIONNEAU, adjointe au personnel, informe les membres du conseil municipal que les agents sont reçus individuellement afin de faire le point sur la rentrée scolaire. Actuellement la moitié des agents ont été reçus et il est constaté des points positifs par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, Mme Séverine AUSTRUI, occupant le poste d'adjoint d'animation à la garderie périscolaire le matin, ne peut plus assurer ce créneau horaire. Elle sera remplacée par Melle Aurore BLAIN. En contrepartie, Madame Séverine AUSTRUI verra son temps de travail à la mairie augmentée. Elle aura pour missions principales : la gestion de l'accueil, de l'état civil, de l'urbanisme, la gestion administrative du restaurant scolaire, les mises à jour du site internet...

Aussi, compte tenu des normes d'encadrement concernant la garderie périscolaire une réflexion devra être envisagée concernant le recrutement d'une troisième personne pour la garderie du soir.

Enfin il est proposé de mettre une annonce sur le site internet de la commune afin de trouver du personnel en cas d'absence d'un agent.

- **Forum des associations :**

Le troisième forum des associations s'est déroulé samedi dernier dans le bourg. A cette occasion les associations de la commune ont pu présenter leurs activités aux macériens.

- **Finances :**

Madame Danielle COROLEUR, adjointe aux finances, du fait de l'augmentation des effectifs du restaurant scolaire, propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une éplucheuse à légumes.

- **Environnement :**

Madame Danielle COROLEUR, adjointe à l'environnement, présente au Conseil Municipal un plan de liaison entre les hameaux de la commune qui sera par la suite annexé au nouveau PLU. L'Association Foncière de Remembrement sera par ailleurs consultée.

- **Travaux :**

Madame Charlette ROUSSEL, adjointe aux travaux, informe le Conseil Municipal que les travaux concernant l'entrée de la salle communale sont terminés.

Le permis de construire concernant l'extension du local technique a été accordé. Les entreprises retenues pour effectuer les travaux vont être recontactées. Par ailleurs un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Robichon pour le ravalement du pignon du local. Le montant des travaux est de 5 536.98€ TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Une déclaration de travaux a été déposée concernant une demande de clôture le long du chemin de la Motte. Hors une servitude de passage s'est créée depuis plus de 30 ans sur une partie du terrain longeant le chemin. Il est proposé de prendre rendez-vous avec le propriétaire afin de trouver une solution et de prendre contact avec le service juridique de l'association des maires du Loiret.

Questions diverses :

- Une réunion CCVA est prévue le 14 octobre concernant l'étude d'opportunité de réalisation des équipements communautaires.
- Monsieur le Maire propose que lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal un point soit fait sur la composition des commissions communales et intercommunales.
- Madame Charlette ROUSSEL informe le Conseil Municipal que lors d'une commission, Logem Loiret a retenu le projet de Mézières pour la construction de logements sociaux dans le bourg.
- Manifestations des Trialistes de l'Ardoux : le 10 octobre
- Rencontre des nouveaux arrivants : vendredi 15 octobre à 19h00
- Prochaine séance de conseil municipal : jeudi 4 novembre à 20h30.

La séance est levée à 22h30.